



NOTE DE SYNTHÈSE N°12

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT DE BAIL AVEC CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Cellnex France infrastructures a notamment pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de communications électroniques ou audiovisuels en relation avec ces sites, et ce afin de permettre auxdits opérateurs l'exploitation de services de communications électroniques et audiovisuels (ensemble, les « Services »), notamment aux Opérateurs Mobiles afin de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire national issues du New Deal Mobile.

A ce titre, Cellnex France infrastructures accueillera Bouygues Telecom, en tant qu'opérateur leader, sur le site ainsi que d'autres Opérateurs Mobiles dans les conditions fixées par les pouvoirs publics. La notion d' « Opérateurs Mobiles » fait référence aux opérateurs mobiles sur le territoire français, à savoir Bouygues Telecom, Orange, SFR et Free Mobile. A ce titre, Cellnex France infrastructures souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Equipements Techniques dédiés à ces Services.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de bail annexé à la présente décision,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1^{er} Octobre 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les clauses du bail annexé à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.